

CONDITIONS PARTICULIÈRES HOME OFFERING (PROJET PILOTE)

Les présentes conditions particulières s'appliquent au service « Home Offering » (tel que défini ci-dessous), à condition que le Prestataire de services dispose d'un Abonnement en vigueur et pertinent.

1 CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Jaimy peut utiliser la Plateforme pour recevoir des demandes de devis dans le cadre de Home Offering pour le compte des Clients Finaux de Belfius Banque.
- 1.2 Jaimy offre aux Prestataires la possibilité d'effectuer des Missions Home Offering (telles que définies ci-dessous). Dans ce cadre, Jaimy agit en tant qu'intermédiaire pour faciliter la bonne exécution des travaux.
- 1.3 Les présentes conditions particulières font partie du Contrat entre le Prestataire et Jaimy, dont l'ensemble des dispositions s'appliquent aux présentes conditions. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes conditions particulières ont la même signification qu'en vertu du Contrat.

2 DÉFINITIONS

Offre Home : Travaux de rénovation et/ou relatifs à la performance énergétique d'un logement (par exemple, enveloppe du bâtiment, isolation, techniques, solutions d'énergie renouvelable, etc.) dans le cadre desquels Belfius Banque fournit des conseils et/ou une assistance en matière de financement à ses clients finaux.

Home Offering Leads : Demandes de devis émanant des Clients Finaux dans le cadre de l'offre Home Offering.

Mission Home Offering : Mission consécutive à un lead Home Offering, suite à l'acceptation par le Client final d'un devis émis par le Prestataire.

3 OBLIGATIONS DES PARTIES

- 3.1 Le Prestataire reconnaît qu'il pourra être présenté au Client final, conjointement avec d'autres Prestataires, dans le cadre de l'exécution des Missions Home Offering.
- 3.2 Jaimy met à disposition du Prestataire des prospectus dans le cadre de Home Offering, conformément à la procédure décrite ci-après. Le Prestataire reconnaît et accepte que Jaimy se réserve le droit de modifier, remplacer ou compléter cette procédure à tout moment."
- 3.3 Jaimy ne garantit aucun volume minimum de leads Home Offering. L'ensemble des volumes de travail dépend exclusivement de l'utilisation de la Plateforme par les Clients finaux.
- 3.4 La sélection du Prestataire pour l'attribution des leads Home Offering se fonde notamment sur : (a) le niveau de satisfaction des Clients finaux concernant la qualité des missions précédemment réalisées par le Prestataire, (b) la zone géographique couverte, déterminée par le code postal, et (c) les besoins spécifiques du Client final.
- 3.5 Le Prestataire de services est tenu d'assurer, pour chaque lead et chaque Mission Home Offering, une prestation de qualité, efficace et professionnelle, en faisant preuve de diligence et de courtoisie à tout moment. Il s'engage en outre à se conformer strictement aux procédures établies pour l'exécution des Leads et Missions Home Offering
- 3.6 Le Prestataire réalise la Mission Home Offering en son nom propre et sous sa propre responsabilité.
- 3.7 Le Prestataire demeure seul responsable de l'exécution des Missions Home Offering, lesquelles ne sont en aucun cas réalisées sous la supervision ou l'autorité de Jaimy. Sauf stipulation écrite contraire, le Prestataire agit en tant que contractant principal. Il est expressément reconnu que Jaimy n'agit pas, à quelque titre que ce soit, en tant qu'entrepreneur général pour ces Missions..

4 PROCÉDURE APPLICABLE AUX LEADS

- 4.1 Livraison des Leads Home Offering : Les nouveaux prospects seront transmis au Prestataire soit par courrier électronique, à l'adresse fournie lors de son inscription sur la Plateforme Jaimy, soit via son espace personnel accessible sur ladite Plateforme. La mise à disposition d'un lead dans l'espace personnel du Prestataire sur la Plateforme ou le Site Internet de Jaimy est réputée constituer une livraison effective au Prestataire. Un avis de livraison sera adressé au Prestataire par courrier électronique à l'adresse fournie lors de son inscription
- 4.2 Prise de rendez-vous avec le Client Final : **dans les 24 heures suivant la réception du Home Offering Lead** (tel que défini à l'article 4.1), le Prestataire doit contacter le Client Final pour fixer un rendez-vous. Dès qu'un rendez-vous a été pris, le Prestataire doit en informer Jaimy en ajoutant la date dans la Plateforme.
- 4.3 Établissement du devis : dans un délai de **cinq (5) jours ouvrables suivant la visite sur site** (conformément à l'article 4.2), le Prestataire s'engage à remettre au Client final un devis professionnel, clair et conforme aux prix du marché. Ce devis doit contenir au minimum les informations suivantes (liste non exhaustive) :
- Le nom du Client final ainsi que l'adresse d'exécution de la Mission ;
 - La référence de la Mission ;
 - Une estimation détaillée des coûts des travaux, incluant notamment : les frais de déplacement, les matériaux nécessaires, les surfaces concernées, le nombre d'heures prévues, le traitement des déchets, l'aménagement du site, etc. ;
 - Le cas échéant, des photos illustrant la situation actuelle.
- 4.4 Remise Belfius : Le Prestataire accordera au Client final une remise spéciale Belfius d'un montant de :
- 250,00 EUR pour un devis d'au moins 5.000,00 EUR pour des travaux sur l'enveloppe du bâtiment;
 - 250,00 EUR pour un devis d'au moins 3 500,00 EUR pour des travaux sur HVAC.
- 4.5 Absence d'exclusivité : le Prestataire prend en compte le fait qu'il ne bénéficie pas d'une exclusivité pour l'exécution de la Mission et que le Client Final n'a aucune obligation d'achat vis-à-vis du Prestataire.

5 PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

- 5.1 Confirmation des travaux : après que le Client final ait confirmé l'offre du Prestataire, le Prestataire contactera le Client final dans les plus brefs délais, et au plus tard **dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la confirmation de commande**, pour fixer un rendez-vous. Une fois qu'une date a été fixée avec le Client final, le Prestataire en informera Jaimy via la Plateforme.
- 5.2 Exécution des travaux : Après l'exécution de la Mission d'Offre de Logement, le Prestataire informera Jaimy via la plateforme.

6 PROCÉDURE DE SATISFACTION DU CLIENT

- 6.1 Après que le Prestataire a effectué la Mission Home Offering chez le Client final, Jaimy évaluera la satisfaction du Client final en ce qui concerne le suivi et l'exécution des travaux.
- 6.2 Gestion des réclamations : en cas de réclamation, le Prestataire s'engage à assurer un suivi auprès du Client final dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation. Si la situation l'exige, Jaimy pourra organiser, à ses frais, une visite du site par un expert indépendant en vue d'évaluer la situation et de formuler un arbitrage.
- 6.3 Après trois (3) avis négatifs de clients insatisfaits, Jaimy planifiera une consultation avec le Prestataire de services afin de mieux comprendre les raisons de l'insatisfaction. En cas de récurrence et d'insatisfaction des clients, le Prestataire sera exclu des futures Missions Home Offering.

7 MODES DE PAIEMENT

- 7.1 Après l'exécution de la Mission Home Offering, le Prestataire paiera à Jaimy une rémunération s'élevant à 5 % de la valeur totale de la Mission d'Offre à domicile (hors TVA).
- 7.2 Le Prestataire sera facturé une fois par mois pour les Missions réalisées le mois précédent.